

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 5 mars 2026

L'an 2026 et le 5 mars à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 17 février 2026.

Date de la convocation : 17 février 2026

Date d'affichage : 17 février 2026

Délibération N° 05-03-2026 / N°32

Etaient présents les membres en exercice : 86

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdrel, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tétu, André Michel, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, David Dubois, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Pascal Hemery, Arnauld Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémerly, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Jean-Marie Bouet, Damien Bricout.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 9

Membres votants : 99

Absents : Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Jacques Nick, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Michel Petit, Christian Boucly, Romuald Delattre, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Alexandre Decry, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne.

Absent excusé : Eric Poulain

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly procuration à Anne-Marie Dupuis, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Alain Traisnel ayant donné procuration à Damien Bricout, Denis Caillierez ayant donné procuration à Harold Tétu, Frédéric Plaquet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Luc Delaporte.

Secrétaire de séance : Marc Degrendele

Titre de la délibération : Avenant N°2 marché de travaux 2025-T-2026 « Extension et réhabilitation d'un cabinet médical à Pas-en-Artois »

Vu la délibération N°26-06-2025 / N°120 en date du 26 juin 2026 attribuant les marchés de travaux pour la réhabilitation et l'extension du cabinet médical de Pas-en-Artois. Par laquelle cette même délibération approuvait la signature d'un avenant N°1 avec les attributaires afin de préciser la formule de révision des prix du CCAP.

Madame la Vice-Présidente explique aux membres de l'Assemblée Communautaire, la nécessité de conclure un avenant N°2 avec l'entreprise PATOU du lot N°1 « Démolition Gros Œuvre VRD » et l'entreprise Daniel GARCON du lot N°3 « Plâtrerie Isolation Menuiseries intérieures ».

Le présent avenant vise ainsi à acter les modifications intervenues en cours d'exécution du marché, à fixer les incidences techniques et financières afin de mettre en conformité le marché avec les travaux effectivement réalisés.

Ainsi pour le lot N°1, après prise en compte des prestations en plus et en moins, le bilan financier de l'avenant se traduit par une moins-value, entraînant une diminution du montant initial du marché de 475,50€ HT, soit 570,60€ TTC.

Pour le lot N°3, le bilan financier de l'avenant se traduit par une moins-value, entraînant une diminution du montant initial du marché de 520,82€ HT, soit 624,98€ TTC.

Lots	Entreprise	Montant initial du marché HT	Avenant N°2	Nouveau montant du marché HT
LOT N°1 Démolition Gros Œuvre VRD	PATOU	66 562€ HT	-475,50€	66 086,50€
LOT N°2 Ossature bois – couverture – étanchéité – bardage - menuiseries extérieures	MARCHOIX	54 310,44€ HT		
LOT N°3 Plâtrerie Isolation Menuiseries intérieures	GARCON	29 394,97€ HT	-520,82€	28 874,15€
LOT N°4 Climatisation réversible- ventilation- plomberie sanitaire	Etablissement REMY	8 505€ HT		

Adduction d'eau potable et défense incendie	Lot 3:	BALESTRA TP	46 800,90€	-	-	46 800,90€
Total HT			825 101,98€	0€	-5 130€	819 971,98€

Vu l'avis favorable des membres du Bureau communautaire en date du 16 février 2026,
l'Assemblée communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les modifications induites par l'avenant N°2 sur le lot N°1
- d'autoriser le Vice-Président à signer ledit avenant avec la société Balestra TP pour le marché de travaux « Création d'une zone d'activités économiques sur la commune de Haute-Avesnes » et les pièces afférentes à son exécution et à son règlement.

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 09/03/2026 et publication
ou notification du 08/03/2026

